

## REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

### FREQUENTATION SCOLAIRE

- Toute absence prévue à l'avance est à justifier en remplissant un imprimé (à demander au maître).
- Toute absence imprévue doit être signalée le jour même par téléphone **au secrétariat (tél. : 03.27.37.10.00) avant 10h00.**
- A son retour, l'élève doit présenter à l'enseignant une excuse rédigée et signée par les parents (avec le motif de l'absence).
- **Toute absence sans motif légitime ou supérieure à 4 demi-journées consécutives ou non dans le mois sera signalée à l'Inspection Académique**
- Aucun enfant malade ne sera accepté. Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé compatible avec la scolarisation.
- Aucune personne de l'établissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments (Bulletin Officiel).
- Aucun médicament ne sera laissé dans la poche ou le sac de l'enfant. Dans des cadres spécifiques (diabète, allergie grave) un PAI (Projet d'accueil Individualisé) est mis en place : les médicaments sont alors stockés dans un endroit connu de tous les adultes concernés.
- Les cours de sport et la natation sont des matières obligatoires dans les programmes de l'école élémentaire.

### HYGIENE

- Les cheveux doivent être vérifiés fréquemment et traités si besoin.
- Par respect pour soi-même et les autres, les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de propreté compatible avec les exigences de la scolarisation.
- En cas de soif, seul l'eau est autorisée à l'école.

### HORAIRES



**Par mesure de sécurité, nous devons refermer les portes de l'école le plus vite possible après l'entrée des élèves.**

- Rappel des horaires de classe : **8h45-12h15** et **13h45-16h30.**
- La grande grille est ouverte de :
  - 8h30 à 8h45
  - 12h15 à 12h25
  - 13h30 à 13h45
  - 16h30 à 16h40
- Au premier coup de sonnette les enfants viennent se ranger et doivent se taire au deuxième coup de sonnette pour se diriger vers sa classe dans le calme.
- Tout élève qui sort seul doit absolument présenter sa carte d'autorisation de sortie ou un mot justificatif.

- Tout élève qui part avec une autre personne non inscrite sur nos listes, doit fournir un mot justificatif et cette personne devra se munir de sa carte d'identité. Le secrétariat doit également être prévenu par e-mail !

### RETARDS

Tout retard répétitif et abusif entraîne des désagréments pour tous (élèves, enseignants, membres du personnel).

En cas de retard :

- Si votre enfant de maternelle et/ou primaire arrive à l'école après le début de la classe, vous devez **obligatoirement** passer au secrétariat pour **prendre un billet de retard et l'accompagner jusqu'à sa classe** (un enfant n'a pas le droit de se déplacer seul dans l'école).
- Trois retards sur la période entraîneront une convocation par le Chef d'Etablissement.
- En cas de récidive, d'autres sanctions seront prises.

### RESPECT

*Les élèves s'engagent à avoir un comportement citoyen en respectant les règles de politesse, en refusant toute forme de violence (physique, morale, verbale)*

Chacun a droit au respect : les enfants comme les adultes. Il faut donc :

- Etre poli (« bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon »...)
  - Etre respectueux : des autres enfants, de leur travail, de tous les adultes, du matériel mis à disposition.
  - Obéir aux adultes quand ceux-ci sont amenés à prendre une décision qui nous concerne.
  - Avoir une tenue vestimentaire correcte :
    - **Les jupes, les shorts et les maillots trop courts ne sont pas tolérés.**
- Pour la sécurité des enfants, les boucles d'oreilles pendantes et les tongues sont interdites. Nous vous conseillons de mettre des petites chaussettes dans les sandales.
- Avoir un comportement adapté à un élève d'école primaire :
    - **Pas de maquillage,**
    - **Pas de téléphone portable.**



### A L'ECOLE / EN CLASSE

*Tout évènement survenu à l'école (différends entre enfants, insultes, bagarres...) doit être géré par l'équipe éducative. Tout problème doit être signalé directement aux enseignants ou à la direction. En aucun cas un parent ne doit régler un différend entre enfants à l'intérieur de l'école.*

- On y entre et on en sort calmement.
- On y est pour travailler ; tous les jeux restent au vestiaire.
- On comprend mieux lorsque l'on participe. Pour demander la parole, on lève le doigt et on attend l'autorisation du maître ; on écoute celui ou celle qui parle pour en profiter et ne pas redire la même chose.
- On doit travailler du mieux que l'on peut, avec soin.

- On travaille silencieusement pendant les exercices individuels. En groupe, on échange les idées à voix basse.
- On doit **toujours** avoir le matériel indispensable en bon état et si possible en réserve.

### DANS LES RANGS, DANS LES COULOIRS

- On se déplace sans traîner, en se taisant ou, à la rigueur, en chuchotant.

### DANS LES VESTIAIRES

- On y entre et on en sort calmement.
- On prend soin de ses vêtements en occupant intelligemment les porte-manteaux.
- Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
- On y reste seulement le temps nécessaire.

### AU RESTAURANT SCOLAIRE

*En proposant le repas du midi ainsi que les études et garderies, l'école assure service aux élèves et à leur famille.*

*Aussi, les enfants qui, par leur comportement ou leur tenue, ne répondront pas aux règles du savoir-vivre, pourront ne plus être admis à l'un de ces services.*

- On se lave les mains avant de passer à table.
- On se range dans la cour et on se rend dans la salle, rangé et dans le calme.
- On respecte le personnel. (Voir chapitre « respect »)
- A table, on parle doucement afin que le repas soit un moment agréable.
- On s'efforce de tout goûter, on termine son assiette.



### EN ETUDE

- On y entre et on en sort calmement et rangé.
- On fait son travail seul.
- On respecte le travail des autres élèves.
- On veille à garder les lieux propres.



### EN RECREATION

Chacun a le droit de jouer et de se détendre.

Sont autorisés uniquement, les cordes à sauter avec des manches en plastiques et les ballons en mousse.

Le préau :

- **Il est interdit de courir sous le préau.**
- On doit s'y mettre à l'abri en cas de précipitations.

La cour:

- Tout jeu violent est strictement interdit.
- Il est défendu de jouer au ballon ou à la balle quand la grille est ouverte.
- On doit respecter le but du jeu choisi et appliquer les règles convenues.

- Quand des jeux sont mis à la disposition des élèves :  
on doit en prendre soin, penser à ceux qui vont en profiter après, penser à les remettre en place à la fin.
- On n'a pas le droit d'échanger définitivement un jeu ou un jouet contre un autre.
- Si on se blesse, il faut prévenir le surveillant ; un camarade peut aussi le faire.

#### Les toilettes : Penser à :

- Tirer la chasse d'eau.
- Se laver les mains.
- Utiliser le savon, le papier et l'eau avec modération.
- **Laisser la pièce aussi propre qu'on l'a trouvée.**
- Y rester seulement le temps nécessaire.
- Y passer si possible en début de récréation.

#### Les goûters :

- Ils ne sont autorisés que pour la récréation du matin et à 16h30 pour les élèves qui restent à l'étude ou à la garderie du soir.
- Penser à utiliser les poubelles disposées dans l'école.
- Les sucettes, les chewing-gums, les ballons à gonfler sont interdits même pour les anniversaires.



## EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT

**Le non-respect de ce règlement entraîne les sanctions suivantes :**

- Avertissement oral ou écrit.
- Travail supplémentaire (punition écrite ou travail d'intérêt général dans l'école)
- Retenue.
- Convocation des parents (avec l'enseignant et le chef d'établissement).
- Conseil de discipline.
- Exclusion temporaire de la classe
- Exclusion des études, garderies, cantine, des activités.
- Exclusion définitive

**Si malgré tout, le comportement ne s'améliorait pas, le Chef d'Etablissement pourrait être amenée à envisager des sanctions plus lourdes : la non réinscription.**

**La non réinscription peut prendre effet également** en cas de différend important avec la famille ou de problème grave avec l'enfant.

**Les sanctions majeures seront arrêtées par le chef d'établissement à l'issue d'un conseil de discipline**

**Tout le personnel de l'Etablissement est habilité à sanctionner.**

**L'inscription à l'école Saint-François suppose l'adhésion au projet éducatif, à la charte éducative de confiance et à l'acceptation du présent règlement intérieur.**

Le Chef d'Etablissement et l'équipe éducative.

.....  
*Mr, Mme ..... déclare (ent) avoir pris connaissance du règlement et*

*S'engagent à le respecter.*

*Fait le : ..... à : .....*

**SIGNATURES :**



*de l'élève*

*des parents*